

## Chapitre 76

## ALUMINIUM ET OUVRAGES EN ALUMINIUM

## Note.

1. Dans ce Chapitre, on entend par :

a) **Barres**

les produits laminés, filés, étirés ou forgés, non enroulés, dont la section transversale pleine et constante sur toute leur longueur est en forme de cercle, d'ovale, de carré, de rectangle, de triangle équilatéral ou de polygone convexe régulier (y compris les « cercles aplatis » et les « rectangles modifiés », dont deux côtés opposés sont en forme d'arc de cercle convexe, les deux autres étant rectilignes, égaux et parallèles). Les produits de section transversale carrée, rectangulaire, triangulaire ou polygonale peuvent présenter des angles arrondis sur toute leur longueur. L'épaisseur des produits de section transversale rectangulaire (y compris les produits de section « rectangulaire modifiée ») excède le dixième de la largeur. On considère également comme tels les produits de mêmes formes et dimensions, obtenus par moulage, coulage ou frittage, lorsqu'ils ont reçu postérieurement à leur obtention une ouvraison supérieure à un ébarbage grossier, pourvu que cette ouvraison n'ait pas pour effet de conférer à ces produits le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

b) **Profilés**

les produits laminés, filés, étirés, forgés ou obtenus par formage ou pliage, enroulés ou non, d'une section transversale constante sur toute leur longueur, qui ne correspondent pas à l'une quelconque des définitions des barres, fils, tôles, bandes, feuilles, tubes ou tuyaux. On considère également comme tels les produits de mêmes formes, obtenus par moulage, coulage ou frittage, lorsqu'ils ont reçu postérieurement à leur obtention une ouvraison supérieure à un ébarbage grossier, pourvu que cette ouvraison n'ait pas pour effet de conférer à ces produits le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

c) **Fils**

les produits laminés, filés, étirés ou tréfilés, enroulés, dont la section transversale pleine et constante sur toute leur longueur est en forme de cercle, d'ovale, de carré, de rectangle, de triangle équilatéral ou de polygone convexe régulier (y compris les « cercles aplatis » et les « rectangles modifiés », dont deux côtés opposés sont en forme d'arc de cercle convexe, les deux autres étant rectilignes, égaux et parallèles). Les produits de section transversale carrée, rectangulaire, triangulaire ou polygonale peuvent présenter des angles arrondis sur toute leur longueur. L'épaisseur des produits de section transversale rectangulaire (y compris les produits de section « rectangulaire modifiée ») excède le dixième de la largeur.

d) **Tôles, bandes et feuilles**

les produits plats (autres que les produits sous forme brute du n° 76.01), enroulés ou non, de section transversale pleine rectangulaire même avec angles arrondis (y compris les « rectangles modifiés », dont deux côtés opposés sont en forme d'arc de cercle convexe, les deux autres étant rectilignes, égaux et parallèles) à épaisseur constante, présentés :

- sous forme carrée ou rectangulaire, dont l'épaisseur n'excède pas le dixième de la largeur,
- sous forme autre que carrée ou rectangulaire, de n'importe quelle dimension, pourvu qu'ils n'aient pas le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

Restent notamment comprises dans les n°s 76.06 et 76.07 les tôles, bandes et feuilles présentant des motifs (cannelures, stries, gaufrages, larmes, boutons, rhombes, par exemple) ainsi que celles perforées, ondulées, polies ou revêtues, pourvu que ces ouvraisons n'aient pas pour effet de conférer aux produits de l'espèce le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

e) **Tubes et tuyaux**

les produits creux, enroulés ou non, dont la section transversale, qui est constante sur toute leur longueur et ne présente qu'un seul creux fermé, est en forme de cercle, d'ovale, de carré, de rectangle, de triangle équilatéral ou de polygone convexe régulier, et dont les parois ont une épaisseur constante. On considère également comme tubes et tuyaux les

produits de section transversale carrée, rectangulaire, triangulaire équilatérale ou polygonale convexe régulière, qui peuvent présenter des angles arrondis sur toute leur longueur, pour autant que les sections transversales intérieure et extérieure aient la même forme, la même disposition et le même centre. Les tubes et tuyaux ayant les sections transversales citées ci-dessus peuvent être polis, revêtus, cintrés, filetés, taraudés, percés, rétreints, évasés, coniques ou munis de brides, de collerettes ou de bagues.

**Notes de sous-positions.**

1. Dans ce Chapitre, on entend par :

a) **Aluminium non allié**

le métal contenant au moins 99 % en poids d'aluminium, pour autant que la teneur en poids de tout autre élément n'excède pas les limites indiquées dans le tableau ci-après :

TABLEAU -- Autres éléments

Élément	Teneur limite % en poids
Fe + Si (total fer silicium) Autres éléments <sup>1)</sup> , chacun	1 0,1 <sup>2)</sup>
<sup>1)</sup> Autres éléments, notamment, Cr, Cu, Mg, Mn, Ni, Zn. <sup>2)</sup> Une teneur en cuivre supérieure à 0,1 % mais n'excédant pas 0,2 % est tolérée pour autant que ni la teneur en chrome ni la teneur en manganèse n'excèdent 0,05 %.	

b) **Alliages d'aluminium**

les matières métalliques dans lesquelles l'aluminium prédomine en poids sur chacun des autres éléments, pour autant que :

- 1) la teneur en poids d'au moins un des autres éléments, ou du total fer silicium, excède les limites indiquées dans le tableau ci-dessus; ou
- 2) la teneur totale en poids de ces autres éléments excède 1 %.

2. Nonobstant les dispositions de la Note 1 c) du présent Chapitre, pour l'interprétation du n° 7616.91, on admet uniquement comme  *fils*  les produits enroulés ou non, dont la coupe transversale de forme quelconque, n'excède pas 6 mm dans sa plus grande dimension.

**Notes supplémentaires.**

1. Dans le présent Chapitre, l'expression « non ouvré » signifie :

- a) lorsqu'elle se rapporte aux barres, les produits n'ayant pas reçu une ouvraison ultérieure à leur obtention (non usinés, ni perforés, ni percés, ni tordus, ni gaufrés par exemple);
- b) lorsqu'elle se rapporte aux tôles, bandes et feuilles, les produits n'ayant pas reçu un traitement au-delà de la dernière opération de l'usine de laminage à l'exclusion du traitement à chaud, aplanissement, ébarbage longitudinal, fendage, découpage à format, nettoyage ou lubrification en surface.

2. Dans le présent Chapitre, l'expression « sous forme brute » signifie des formes simplement découpées en longueur pour le transport ou pour rendre le métal utilisable à des traitements ultérieurs. Sont également compris les surfaces scalpées ou décapées en vue du laminage, filage ou forgeage.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
76.01		<b>Aluminium sous forme brute.</b>			
7601.10.00		<b>-Aluminium non allié</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- <i>-Billetes, masses, gueuses, plaques et barres à fils; Grenailles provenant de lingots, devant être employées dans la fabrication de compositions à nettoyer; Grain.....</i>	KGM		
	20	---- <i>-Lingots.....</i>	KGM		
	30	---- <i>-Barres entaillées.....</i>	KGM		
	90	---- <i>-Autres.....</i>	KGM		
7601.20.00		<b>-Alliages d'aluminium</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- <i>-Alliages d'aluminium et de vanadium :</i>			
	11	---- <i>-Billetes, masses, lingots, barres entaillées, gueuses, plaques et barres à fils.....</i>	KGM		
	19	---- <i>-Autres.....</i>	KGM		
		---- <i>-Lingots, d'autres alliages d'aluminium :</i>			
	21	---- <i>-Déchets de lingots refondus.....</i>	KGM		
	29	---- <i>-Autres.....</i>	KGM		
	30	---- <i>-Grain.....</i>	KGM		
	90	---- <i>-Autres.....</i>	KGM		
7602.00.00		<b>Déchets et débris d'aluminium.</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- <i>-Déchets de contenants de boissons.....</i>	KGM		
	90	---- <i>-Autres.....</i>	KGM		
76.03		<b>Poudres et paillettes d'aluminium.</b>			
7603.10.00	00	<b>-Poudres à structure non lamellaire</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7603.20.00	00	<b>-Poudres à structure lamellaire; paillettes</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
76.04		<b>Barres et profilés en aluminium.</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7604.10.00		-En aluminium non allié		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Barres, dont la plus grande dimension de la section transversale excède 12,7 mm.....	KGM		
	20	---- -Barres, dont la plus grande dimension de la section transversale n'excède pas 12,7 mm .....	KGM		
	30	---- -Profils .....	KGM		
		<b>-En alliages d'aluminium :</b>			
7604.21.00		--Profils creux		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Non ouverts.....	KGM		
	90	---- -Autres.....	KGM		
7604.29.00		--Autres		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- -Barres, dont la plus grande dimension de la section transversale excède 12,7 mm :			
	11	---- -De coupe transversale ronde.....	KGM		
	19	---- -Autres.....	KGM		
		---- -Barres, dont la plus grande dimension de la section transversale n'excède pas 12,7 mm :			
	21	---- -De coupe transversale ronde.....	KGM		
	29	---- -Autres.....	KGM		
	30	---- -Profils .....	KGM		
76.05		<b>Fils en aluminium.</b>			
		<b>-En aluminium non allié :</b>			
7605.11.00	00	--Dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7605.19.00	00	--Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		<b>-En alliages d'aluminium :</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7605.21.00		-Dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Excédant 7 mm mais n'excédant pas 12,7 mm .....	KGM		
	20	---- -Excédant 12,7 mm .....	KGM		
7605.29.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
76.06		Tôles et bandes en aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2 mm.  -De forme carrée ou rectangulaire :			
7606.11.00		-En aluminium non allié		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- -Enroulées :			
	11	---- -Revêtues .....	KGM		
	19	---- -Autres .....	KGM		
		---- -Non enroulées :			
	21	---- -Revêtues .....	KGM		
	29	---- -Autres .....	KGM		
7606.12.00		-En alliages d'aluminium		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Bandes ou feuilles, enduites, devant être utilisées dans l'emballage des produits de la pêche, dans des boîtes en aluminium en deux panneaux à ouverture d'un panneau complet à clé; Bandes ou feuilles, enduites, devant être utilisées dans l'emballage des produits de boissons, dans des boîtes en aluminium en deux panneaux	KGM		
		---- -Enroulées :			
	21	---- -Non revêtues, d'une épaisseur excédant 0,2 mm mais de moins de 7 mm .....	KGM		
	22	---- -Non revêtues, d'une épaisseur de 7 mm ou plus .....	KGM		
	23	---- -Revêtues .....	KGM		
		---- -Non enroulées :			
	31	---- -Non revêtues, d'une épaisseur excédant 0,2 mm mais de moins de 7 mm .....	KGM		
	32	---- -Non revêtues, d'une épaisseur de 7 mm ou plus .....	KGM		
	33	---- -Revêtues .....	KGM		
		-Autres :			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7606.91.00	--	En aluminium non allié		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10 ----	-Cercles ou disques, non ouverts .....	KGM		
	90 ----	-Autres .....	KGM		
7606.92.00	00 --	En alliages d'aluminium	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
76.07		<b>Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris).</b>			
		-Sans support :			
7607.11.00	--	Simplement laminées		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10 ----	-D'une épaisseur de moins de 0,005 mm .....	KGM		
	20 ----	-D'une épaisseur de 0,005 mm ou plus mais de moins de 0,127 mm.....	KGM		
	30 ----	-D'une épaisseur de 0,127 mm ou plus .....	KGM		
7607.19.00	--	Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10 ----	-Recouverts d'adhésif époxy, devant servir à la fabrication de couvercles pelables et récupérables, pour les contenants alimentaires; Attaquées à l'acide, devant servir à la fabrication de condensateurs électrolytiques; Enroulées, devant servir à la fabrication de récipients à paroi lisse de la sous-position 7612.90; Un côté brillant et un autre mat, « type A mouillable », d'une épaisseur de 18 microns ou plus mais n'excédant pas 61 microns, en rouleaux d'une largeur de 1,225 mm ou plus mais n'excédant pas 1,520 mm, devant servir à la fabrication d'opercules et de sachets de série .....	KGM		
	90 ----	-Autres .....	KGM		
7607.20		<b>-Sur support</b>			
7607.20.10	00 --	Devant servir à la fabrication de récipients de 960 ml pour breuvages; D'une épaisseur de moins de 0,127 mm, gaufrées, non imprimées	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7607.20.90	- - -Autres			En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10 - - - -Imprimées.....		KGM		
	90 - - - -Autres.....		KGM		
<b>76.08</b>		<b> Tubes et tuyaux en aluminium.</b>			
<b>7608.10.00</b>		<b> -En aluminium non allié</b>		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10 - - - -Sans soudure .....		KGM		
	90 - - - -Autres.....		KGM		
<b>7608.20.00</b>	00	<b> -En alliages d'aluminium</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>7609.00.00</b>	00	<b> Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en aluminium.</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>76.10</b>		<b> Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, balustrades, par exemple), en aluminium, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 94.06; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en aluminium, préparés en vue de leur utilisation dans la construction.</b>			
<b>7610.10.00</b>		<b> -Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils</b>		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 5 % TKR : 3,5 %
	10 - - - -Portes et leurs cadres et chambranles.....		NMB		
	20 - - - -Fenêtres et leurs cadres et chambranles.....		NMB		
	30 - - - -Seuils.....		NMB		
<b>7610.90</b>		<b> -Autres</b>			
7610.90.10	00	- - -Devant servir à la fabrication de produits canadiens	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7610.90.90	--	-Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 5 % TKR : 3,5 %
	10	-----Toitures.....	KGM		
	20	-----Revêtements, y compris les soffites et les bordures de toit.....	KGM		
	30	-----Ouvrages architecturaux et décoratifs.....	KGM		
	90	-----Autres.....	KGM		
<b>7611.00.00</b>	00	<b>Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en aluminium, d'une contenance excédant 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge.</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>76.12</b>		<b>Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium (y compris les étuis tubulaires rigides ou souples), pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance n'excédant pas 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge.</b>			
<b>7612.10.00</b>	00	<b>-Étuis tubulaires souples</b>	NMB	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 5 % TKR : 2 %
<b>7612.90</b>		<b>-Autres</b>			
7612.90.10	00	-- -Bombes pour pulvérisation, à l'exclusion des boîtes en trois morceaux sans pièces insérées à l'intérieur et ayant un diamètre à la base d'au moins 50 mm mais d'au plus 80 mm	NMB	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 2,5 % TKR : 2 %
7612.90.90	--	-Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 5 % TKR : 3,5 %
		-----Bidons :			
	11	-----Pour aliments.....	NMB		
	19	-----Autres.....	NMB		
	90	-----Autres.....	NMB		
<b>7613.00.00</b>	00	<b>Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés.</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.



## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
76.14		Torons, câbles, tresses et similaires, en aluminium, non isolés pour l'électricité.			
7614.10.00	00	-Avec âme en acier	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7614.90.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
76.15		Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en aluminium; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en aluminium.			
7615.10.00		-Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 5 % TKR : 3,5 %
		10 - - - -Ustensiles de cuisine.....	NMB		
		20 - - - -Assiettes à tarte, assiettes pour plats cuisinés et contenants similaires semi-rigides.....	-		
		90 - - - -Autres.....	-		
7615.20.00	00	-Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TKR : 2 %
76.16		Autres ouvrages en aluminium.			
7616.10.00		-Pointes, clous, crampons appointés, vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et articles similaires		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 - - - -Écrous.....	KGM		
		20 - - - -Rivets.....	KGM		
		90 - - - -Autres.....	KGM		
		-Autres :			
7616.91.00	00	-Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 5 % TKR : 2 %

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7616.99	--	<b>Autres</b>			
7616.99.10 00	--	-Godets devant servir à la fabrication de chandelles; Bagues métalliques devant servir à la fabrication de crayons; Incubateurs pour oeufs de poissons, et leurs parties; Pour l'escalade ou l'alpinisme; Bandes d'identification pour oiseaux migrateurs; Bagues d'identification et de chonométrage pour pigeons; Devant être utilisé dans la fabrication de sérums et antisérums, toxoïdes, virus, toxines ou anti-toxines, vaccins antiviraux et vaccins bactériens, bactériophages ou lysats bactériens, allergéniques, extraits de foie, extraits d'hypophysaires, épinéphrine ou ses solutions, insuline (avec ou sans zinc, globine ou protamine), et plasma sanguin ou sérum d'origine humaine ou fractions de ces substances, ou diluants ou succédanés de ces substances	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7616.99.90	--	Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN : En fr. TPG : 5 % TKR : 3,5 %
		---- <i>Pièces moulées :</i>			
21	----	<i>Matrices</i> .....	KGM		
29	----	<i>Autres</i> .....	KGM		
30	----	<i>Pièces forgées</i> .....	KGM		
40	----	<i>Échelles</i> .....	NMB		
50	----	<i>Stores vénitiens, y compris les parties</i> .....	-		
90	----	<i>Autres</i> .....	KGM		